

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 DECEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 décembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Brigitte MACAUDIERE Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE Florence COLOMB	Pierre BARNET Alain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Véronique MOUILLER Monique VIAL Jacqueline RUBLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191212-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 13/12/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 14 novembre 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2019.54	Sinistre du 6 août 2019 (clôture CTM Nobile) – Acceptation de l'indemnité d'assurance <i>Indemnité de 1 146,00 € versée par AXA, en règlement du sinistre. Chèque encaissé sur le budget général, article 7478 "participations d'autres organismes".</i>	15 novembre 2019
2019.55	Location d'un garage supplémentaire situé allée Ernest Girard à Riorges - Approbation d'un avenant à la convention passée avec OPHEOR <i>Pour une durée de 12 ans – Loyer mensuel 28,76 € TTC</i>	20 novembre 2019
2019.56	Foncier agricole - Convention d'usage temporaire conclue avec monsieur David LAFOND - Approbation d'un avenant n° 2 <i>Suite à la nécessité de stockage de boues suite au curage de l'étang du Combray et au besoin d'un meilleur accès au site pour le service des espaces verts</i>	25 novembre 2019
2019.57	Fourniture d'un broyeur de branches multi-végétaux sur chassis Routier – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables <i>A passer avec la société Roanne Tronçonneuse située Le Coteau (42120) pour un montant de 18 000 €HT soit 21 600 € TTC</i>	25 novembre 2019
2019.58	Cambriolage CTM Nobile le 8 septembre 2019 – Procédure d'instruction TGI Roanne – Constitution de partie civile – Autorisation d'ester en justice	25 novembre 2019
2019.59	Location de matériel intégré à l'équipement radar doté d'une carte GSM - Approbation d'un contrat de Télérelevé WEB-STATS à passer avec la société IVICOM France de Drachenbronn (67160) <i>Prise d'effet du 4 mars au 31 décembre 2020 - Forfait mensuel de 20 € HT. Facturation trimestrielle à terme échu</i>	26 novembre 2019

2019.60	Acquisition d'un véhicule d'occasion (Peugeot Boxer) avec la Société SAGG PEUGEOT – Approbation <i>Montant global de l'acquisition 18 000 € TTC</i>	28 novembre 2019
---------	---	------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 13 décembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN